



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 FEVRIER 2020 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30/01/20 s'est réuni le jeudi 6 février 2020, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Noël Boursin (à partir du point n° 3), Madame Renée Wojeik, Madame Brigitte Tixier, **Adjoints**

Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire (à partir du point n° 3), Monsieur Mourad Salah, Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Mohamed Mokeddem (à partir du point n° 4), Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin, Madame Eliana Valente, Madame Ségolène Durand, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur Baytir Thiaw, Madame Bénédicte Monville De Cecco, Madame Djamila Smaali Paille, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Madame Catherine Stentelaire (jusqu'au point n° 2)

ABSENTS NON EXCUSES:

Monsieur François Kalfon, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard, Madame Marine Gagnard

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Hélène Grange a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet, Madame Patricia Astruc-Gavalda a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Madame Renée Wojeik jusqu'au point n° 2, Monsieur Romaric Moyon a donné pouvoir à Madame Valérie Vernin, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez a donné pouvoir à Madame Josette Chabane, Monsieur Anthony Lemond a donné pouvoir à Madame Jocelyne Langmann, Monsieur Jean-Claude Coulleau a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel,

Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Mohamed Mokeddem a donné pouvoir à Monsieur Mourad Salah (jusqu'au point n° 3), Madame Alexandra Duverne a donné pouvoir à Madame Chrystelle Marosz, Monsieur Christian Clause a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier

SECRETAIRE : Madame Andrianasolo Rakotomanana

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame Rakotomanana en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 19 décembre 2019.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Instauré un périmètre d'études préalable à l'opération de résorption de l'habitat indigne et insalubre de la "Résidence du Parc" sise 15 rue Gaillardon à Melun et de ses alentours.
- ✓ Pris acte de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2020 et a voté le Débat d'Orientations Budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif 2020.
- ✓ Sollicité l'obtention de la subvention auprès du Département de Seine et Marne dans le cadre du Fonds d'Aménagement Communal, pour un montant de 1 100 000 €.
- ✓ Sollicité l'obtention d'une subvention de 1 500 000 € auprès du Conseil Régional d'Ile de France, conformément au règlement du Contrat d'Aménagement Régional, pour la création de 4 salles de classe à l'Ecole Pasteur et l'extension de l'Ecole Decourbe.
- ✓ Sollicité une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du dispositif « Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance » pour un montant de 300 000 €.
- ✓ Décidé d'accorder, au titre de l'année 2020, une avance sur subvention au Football Club de Melun, à l'USM Tennis Club de Melun, à l'Union Sportive Melun Fédéral, au Cercle des Nageurs Melun Val de Seine, au Rugby Melun Combs Sénart 77 et à l'USM Aviron.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Départemental de Seine et Marne l'Avenant n° 1 à la Convention relative à la mise à disposition d'abris voyageurs.
- ✓ Approuvé la Convention cadre portant sur le fonctionnement, les travaux et le financement du dispositif des bornes enterrées (et semi enterrées) sur l'ensemble du territoire de la Commune.
- ✓ Constaté la neutralisation et la désaffectation de la parcelle cadastrée section AO n° 249, d'une superficie de 568 m², située à l'angle de l'avenue du Maréchal Juin et de la rue Paul Valéry et a prononcé son déclassement afin de l'incorporer dans le domaine privé communal.

- ✓ Autorisé l'échange foncier, sans soulte, entre la Ville de Melun et l'Association Diocésaine des parcelles cadastrées section AO n° 248 et AO n° 249 situées à l'angle de l'Avenue du Maréchal Juin et de la Rue Paul Valéry.
- ✓ Validé les noms attribués à l'ensemble des voies de la tranche 2 de l'Ecoquartier Plaine de Montaigu.
- ✓ Approuvé la Convention Intercommunale d'Attributions.
- ✓ Approuvé les termes de la Convention opérationnelle du Service d'Information du Demandeur en logement social.
- ✓ Sollicité, dans le cadre de l'attribution du label "Bibliothèque Numérique de Référence", l'octroi et le versement de subventions auprès de l'Etat d'un montant aussi haut que possible.
- ✓ Décidé de créer des postes à temps complet au Tableau des Effectifs pour les nominations dans le cadre de la promotion interne et des avancements de grade 2020.
- ✓ Approuvé les termes de la Convention Unique Annuelle à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne, relative à ses missions optionnelles.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Monsieur Louis Vogel